

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3286**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Productions animales option technologies en physiologie et physiopathologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Joseph Fourier Grenoble I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Grenoble I, Président de l'université de Lyon I, Président de l'université de Grenoble I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel assumant des fonctions dans le domaine de l'expérimentation et de la santé animale au niveau de la production assure l'audit des fournisseurs et veille à la sécurité des processus de fabrication. Il intervient dans la prévention et le traitement de maladies mais il s'implique également comme conseiller technique, diététique et sanitaire des éleveurs.

En aval, il maîtrise l'ensemble des dispositions réglementaires du secteur et les aspects techniques liés à l'expérimentation et à la santé animales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur privé : centres de recherche en pharmacologie, toxicologie, dermatologie, entreprises de production et d'élevage d'animaux de laboratoire ou de rente. secteur public : organismes ayant recours à l'expérimentation animale...

- Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : - Responsable d'animalerie
- Animalier qualifié en établissement spécialisé
 - Technicien en expérimentation animale
 - Responsable d'équipe dans les domaines de la zootechnie et de la santé animale dans le cadre de :
 - l'expérimentation animale,
 - l'animal de rente,
 - les parcs zoologiques et animaliers

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1416 : Polyculture, élevage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : Formation scientifique générale

Biochimie

Biologie cellulaire et moléculaire

Physiologie intégrée

Formation pratique

Acquisition des principales techniques de laboratoire

Biochimie

Biologie cellulaire et moléculaire

Formation technologique

Capacités rédactionnelles et d'expression orale

Anglais technique et professionnel

Démarche qualité et économie d'entreprise

Communication information

Anglais

Normalisation

Economie

Zootechnie d'espèces de laboratoire

Formation destinée à former les personnels appelés à participer directement aux expériences
 Anatomie, physiologie, pathologie, gestion des animaleries, aspects juridiques et réglementaires
 Formation technique spécialisée
 Maîtrise des différents types de protocoles utilisés en expérimentation ou en santé animales
 Physiologie et pharmacologie ou applications liées à la santé animale, zootechnie

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ujf-grenoble.fr/>

<http://www.univ-lyon1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :